

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Eastman tenue le 2 février 2026 à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire ainsi que les conseillères Heidi Fortin et Agnès Mager Grandmaison et les conseillers Yves Boileau, Serge Meunier, Charles Simard et Richard Voisine.

RÉSOLUTION 2026-02-25

Mobilisation pour la tarification réduite pour les livres de bibliothèques - Projet de loi C-15

ATTENDU QUE la Loi sur la Société canadienne des postes dicte, à l'alinéa 19(1) g.1 que la Société peut, par règlement, *prévoir un tarif de port réduit pour les documents de bibliothèque prêtés par une bibliothèque à un emprunteur, notamment au moyen d'un prêt entre bibliothèques;*

ATTENDU QUE le projet de loi C-15, actuellement à l'étude à Ottawa, prévoit, via son article 197 (1), que les alinéas 19(1)d) à g.1) de la Loi sur la Société canadienne des postes soient abrogés.

ATTENDU QUE ce tarif de port réduit est essentiel au prêt entre bibliothèques, un service reconnu pour favoriser l'accès équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour toutes les communautés ;

ATTENDU QUE le retrait de la tarification postale réduite accordée aux livres de bibliothèques par Postes Canada aurait des impacts majeurs soit :

- une hausse importante des coûts d'expédition pour les bibliothèques ;
- une réduction notable de l'offre de prêt entre bibliothèques, affectant directement les usagers ;
- une menace sérieuse à la pérennité d'un service parmi les plus utilisés et les plus appréciés particulièrement dans les milieux ruraux / semi-urbains comme Eastman ;

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO de l'Estrie lance un appel urgent à la mobilisation afin de protéger ce service essentiel ;

En conséquence, il est proposé par la mairesse Nathalie Lemaire

D'exprimer officiellement l'opposition de la Municipalité au retrait des tarifs de port réduit pour les livres de bibliothèques prévu dans le projet de loi C-15;

D'apporter notre soutien au mouvement de mobilisation initié par le Réseau BIBLIO de l'Estrie;

DE faire parvenir la présente résolution au député fédéral d'Eastman soit, M. Louis Villeneuve;

ET DE demander formellement au ministre fédéral responsable, M. Joël Lightbound, de maintenir la tarification postale réduite afin de préserver l'accessibilité, l'équité et la vitalité culturelle offertes par le prêt entre bibliothèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Copie certifiée conforme
Ce 3 février 2026**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Bazinet".

**Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier**